



Commune
de
SCHUTTRANGE

Grand-Duché de Luxembourg

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Séance du 7 septembre 2020

Présents: Jean-Paul JOST, bourgmestre
Nora FORGIARINI, Serge THEIN, échevins

Annick GUT, secrétaire communal ff.

Objet: Modification urgente du règlement de circulation communal

Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange ;

Vu les travaux de raccordement à la hauteur de l'immeuble 9, beim Fuussebur à Schrassig;

Vu que l'information du chantier nous est parvenue en date du 7 septembre 2020 et que le respect de la procédure normale et entière ne permet pas de commencer le 8 septembre 2020;

arrête u n a n i m e m e n t

Art.1° A partir du 8 septembre 2020 jusqu'au 22 septembre 2020, entre 8h00 et 17h00, la circulation à la hauteur de l'immeuble 9, beim Fuissebur, Schrassig est réglée comme suit :

- **Une moitié de la rue est barrée pendant les travaux exécutés en demi-chaussée et toute circulation est interdite du côté barré de la rue à l'exception des engins de chantiers.**
- **A tout moment, une moitié de la rue doit être ouverte à la circulation et les piétons doivent emprunter le trottoir de l'autre côté du chantier,**

Art.2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Schuttrange, le 7 septembre 2020

Jean-Paul Jost
Bourgmestre



c. s. Annick GUT
Secrétaire communal ff.